

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteurs Industrie, Bâtiment et Commerce

FORMATION

**La sécurité au travail :
au-delà d'un devoir légal de tout employeur,
un engagement du réseau !**

Fidèle à sa charte nationale qui, dans son article 4, exige de ses acteurs adhérents une organisation professionnelle et un encadrement de qualité, le réseau a structuré depuis trois ans avec le partenariat actif de l'INRS (Institut National de Recherche sur la Sécurité au travail), un vaste dispositif visant à améliorer :

- ♦ la prévention des risques professionnels dans les situations de productions support des chantiers d'insertion/formation,
- ♦ la professionnalisation des permanents en matière de sécurité au travail,
- ♦ la formation et le renforcement de l'employabilité des salariés en parcours d'insertion sur ce thème essentiel à la vie professionnelle.

Public concerné

- ♦ Personnes en parcours d'insertion.
- ♦ Encadrants techniques et autres salariés permanents.
- ♦ Pas de pré requis en termes de niveau de formation.

Objectifs

- ♦ Former des salariés certifiés PRAP IBC, dans votre SIAE ou d'autres, pour connaître les risques liés à l'activité physique dans les métiers de l'industrie, du bâtiment, des espaces verts, du commerce, du tertiaire... et participer activement à leur prévention.
- ♦ Répondre à l'obligation d'informer et former les salariés effectuant des manutentions manuelles (art. R4541-8 du Code du Travail).
- ♦ Renforcer la prise de conscience des risques et l'adhésion aux règles de sécurité.
- ♦ Contribuer à la professionnalisation du salarié dans son activité actuelle et future.

Organisation

- ♦ Durée : 12 heures.
- ♦ Nombre de participants : 12 personnes maximum.



Compétences visées

Contenu pédagogique conforme au programme national défini par l'INRS et visant l'acquisition des compétences suivantes :

1. Décrire sa situation de travail et caractériser la place de l'activité physique
2. Appréhender l'importance des dommages liés à l'activité physique en milieu professionnel (accidents du travail et atteintes à la santé) et les enjeux humains et économiques
3. Repérer les situations dangereuses et évaluer les risques liés à l'activité physique, en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
4. Identifier les éléments qui déterminent l'activité physique en situation de travail
5. Proposer des améliorations susceptibles d'éviter ou de réduire les risques liés à l'activité physique ou alerter sa hiérarchie des risques encourus
6. Limiter les risques liés à la manutention manuelle de charges en appliquant les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort

Modalités pédagogiques

- ♦ Méthodes d'animation basées sur une participation active.
- ♦ Formation pratique : analyse de situations de travail, apprentissage des techniques (gestes et postures).
- ♦ Supports pédagogiques audiovisuels, conçus pour un public peu ou pas lecteur.
- ♦ Aide mémoire INRS rappelant les notions abordées et techniques de manutention remis aux stagiaires.

Validation

- ♦ **Certificat PRAP IBC** de l'INRS envoyé après la session aux candidats validés, dans le cadre d'une convention spécifique **CHANTIER école** - INRS.
- ♦ **Attestation de formation** remise à tous les participants.

Coût

- ♦ 150 € pour les 2 jours par personne.

Contacts

Les demandes de devis sont à adresser à
Josette PLAYS
Responsable du pôle Formation et Qualité
Mail : formation.national@chantierecole.org

Coordonnées

CHANTIER école - Centre de formation
243 rue Jean Jaurès - BP 60135
49803 TRELAZE CEDEX

Tel : 02 41 25 01 62
Mail : formation.national@chantierecole.org
www.chantierecole.org

Dates : 7 et 8 février ou 20 et 21 septembre
Lieu : GARIE - 28 avenue Gustave Eiffel - Pessac
Coût : 150 € par personne
Public : permanents des SIAE

